

ÉLECTIONS DES INSTANCES

2021-2022

DU 24
NOVEMBRE
AU 11
DECEMBRE
2021

JE VOTE !

Le SNETAA-FO organise les élections de la « liste des 80 » avec son secrétaire général ainsi que des secrétaires départementaux (S2). Le vote se déroulera selon les modalités votées par le bureau national. Ces votes vont nous permettre de renouveler nos instances nationales et de choisir nos responsables. C'est le moment essentiel de notre démocratie interne. C'est aux adhérents du SNETAA-FO de choisir leurs responsables. Alors donnez votre avis et participez à notre vie interne : VOTEZ ! C'est ensemble et unis que le SNETAA-FO est efficace ! C'est ensemble que nous gagnerons ! **VOTEZ !**

VOTE INTERNE NATIONAL POUR LES INSTANCES DU SNETAA-FO

Extraits des règlements votés par le bureau national le 14 septembre 2021 (seuls les règlements votés disponibles sur le site www.snetaa.org font foi)

Tous les éléments qui suivent présentent le déroulé des scrutins en vue de l'élection de la liste des 80 et les élections des S2 ; ces scrutins se tiennent simultanément.

CALENDRIER

- Votes du mercredi 24 novembre au samedi 11 décembre 2021 (cachet de la poste faisant foi), à la nouvelle adresse du siège national du **SNETAA-FO, 417 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud cedex** ; pour les adhérents des outre-mer et de l'étranger : vote parvenu au siège national du SNETAA-FO, à la même adresse, avant le 13 décembre 2021 ;
- Dépouillement des votes par le bureau national et enregistrement des résultats le 14 décembre 2021 ;
- Délai de recours du 15 décembre 2021 au 04 janvier 2022 (cachet de la poste faisant foi) ;
- Réunion de la commission des structures pour examen des recours le 11 janvier 2022 ;
- Bureau national d'arbitrage des recours (si besoin) le 25 janvier 2022 ;

- Mise en place des instances académiques du 26 janvier au 06 avril 2022 ;

Peuvent prendre part au vote tous les adhérents à jour de cotisation totale pour l'année 2021-2022, au 08 novembre 2021 (ou en prélèvement automatique partiel n'ayant subi aucun refus, rejet de banque, démission depuis le 1^{er} septembre 2021).

DÉROULEMENT DU VOTE

Les scrutins sont organisés par correspondance individuelle.

Pour la liste des 80, les adhérents pourront écrire sur papier libre l'intitulé de la liste de leur choix, ou utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure portera le nom et l'adresse du SNETAA-FO. Au dos, l'adhérent indiquera obligatoirement ses nom, prénom, établissement, département, et apposera sa signature. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

Pour les élections des S2, le scrutin est organisé par correspondance individuelle. Les adhérents pourront écrire sur papier

libre le nom du candidat pour qui ils votent ou utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure portera le nom et l'adresse du SNETAA-FO. Au dos, l'adhérent indiquera obligatoirement ses nom, prénom, établissement, département, et apposera sa signature. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

Pour les deux scrutins, vous pouvez voter du mercredi 24 novembre au samedi 11 décembre 2021, cachet de la poste faisant foi (pour les adhérents des outre-mer et de l'étranger : vote parvenu avant le 13 décembre 2021).

DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement sera effectué par le bureau national (élargi à un représentant de chaque liste validée de candidats, pour la liste des 80), le 14 décembre 2021.

Le bureau national enregistre les résultats du vote et les rend publics.

DÉLAI DE RECOURS

Les recours éventuels doivent porter sur la validité explicite de certains votes dépouillés susceptibles par contestation de

remettre en cause 0,5 % des votes émis. Les recours ne peuvent être déposés que s'ils contestent la validité d'au moins 0,5 % du dépouillement et par motif de demande d'annulation des votes émis.

Le délai de recours devant la commission des structures s'achève le 04 janvier 2022. Le recours n'est pas suspensif.

Les recours sont examinés par la première instance statutaire convoquée après leur dépôt. Celle-ci décide des suites à donner. Elle entend le rapport de la commission de dépouillement, et celui de la commission des structures sur les recours électoraux dont elle a éventuellement été saisie.

Le bureau national arrête les modifications à apporter aux différents niveaux de responsabilité du syndicat par les instances compétentes en application des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

La première composante du bureau national est établie conformément à l'article 12 des statuts nationaux ; le secrétaire général est élu.

D'autre part, les S2 sont élus.

Le bureau national réuni le 21 octobre 2021 a rendu ses décisions après avis de la commission des structures sur la validité de la liste des 80 et des candidatures S2 ci-après, conformément aux dispositions statutaires, réglementaires et des règlements des élections votés le 14 septembre 2021. Cette liste des 80 et les candidatures S2 validées sont affichées sur le site national www.snetaa.org, rubrique « élections internes » depuis le 21 octobre 2021.

Liste des 80+20 | Présentée par Pascal VIVIER

1- Pascal VIVIER	21- Patrice MERIC	41- Loïc LE GOFF	61- Alain FONT
2- Christophe AUVRAY	22- Elin KARRAMKAN	42- David KILIC	62- Sabina TORRES
3- Alain-Romain NITKOWSKI	23- Dominique LAFARGUE	43- Sonia ARNAUD	63- Stéphane CONTAMINES
4- Bénédicte MOULIN	24- Françoise BUREAU	44- Marie-Laure ADAM	64- Fabrice COSTES
5- Françoise VAISSE-ANTOINE	25- Patrick DELAITTRE	45- Frédéric ALSER	65- Maheanu'u ROUTHIER
6- Laurent HISQUIN	26- Nicolas ROBERT	46- Jules NAGBO	66- Isabelle AUBRY
7- Muriel WENDLING	27- Marie-Jo HUGONNOT	47- Francisco TELLO	67- Véronique ROGER
8- Brigitte VINCENT-PETIT	28- Marie-Ange AUBRY	48- Valérie MARTIAL MORVAN	68- Esther MARCHAND TARTARE
9- Jean-Marie TARTARE	29- Christophe SEGOND	49- Frédéric WISNIEWSKI	69- Jean-Luc DUSSOL
10- Christian LAGE	30- Jocelyn PRESENT	50- Baptiste LARCHER	70- Jean-Marc PIEROCHE
11- Catherine AZAÏS	31- Murielle TURCHI	51- Sophie TEXIER	71- Henriette MEUNIER
12- Stéphanie SALICETO	32- Catherine LANG	52- Muriel POUGET	72- Frédéric MARTINEZ
13- Samir CHIBANE	33- Nicolas DEMORTIER	53- Jean-Pierre SINARD	73- Julian PICARD
14- Yves-Henri SAULNIER	34- Jean-Pierre ARDON	54- Jean-Louis GUILHEM	74- Claudine THIERRY
15- Corinne JULIEN	35- Elisabeth RICHARD	55- Géraldine PHILIPPE	75- Isabelle RECHAL
16- Céline GRENIER	36- Christelle BUTRAUD	56- Déborah FALQUET	76- Alain PIAT
17- Max Pedro SANCHEZ	37- Daniel CHAINIEWSKI	57- Samir ALEM	77- Laurent BEVERAGGI
18- Samir BERRAHO	38- Marc LARÇON	58- Stéphanie DURR	78- Patricia VIONNET-BELKACEM
19- Marie-Joana CHAMLONG	39- Danièle VIVIER	59- Mireille LEGOUIX-DELORME	79- Yvette REVEL
20- Nadia HALLAF-COHEN	40- Isabelle CHAINIEWSKI	60- Francis STOFFEL	80- Michel RICOU CHARLES
81- Sauveur D'ANNA	86- Nicolas TOURNIER	91- Christian GUERIN	96- Gérard GRELLE
82- Ludovic ATHENOUR	87- Marie-Claude DUPOIZAT	92- Bruno PETROLO	97- Karl GALLON
83- Frantz CABRERA	88- Richard ANTOINE	93- Daniel THEVOT	98- Jean-Gabriel ALFONSI
84- Gilles GAUTHE	89- Charafidini BACO	94- Eric DUFFOUR	99- Martine PROU
85- Jean SKORUPA	90- Martine CARROUEE	95- Jimmy VILLERONCE	100- Patrick CHABRIDON

Soutenu par : Yvan CAPO, Denis BRUNET, Jean-Pierre BOISSERIE, Jean-Yves BERVILLE, Christian CARLON, Abdelkader CHERFI, Georges CLAUDEL, Alexandra DE WITTE, Gilles DENAT, Marc DIAMALA, Fabrice DRIOTON, Pascal EBERHART, Elie FAIRFORT, Jean-Marc FOISSAC, Delphine GIRARD, Christelle HOCHÉDEZ, Dominique HUNCKLER, Christelle LANDAIS, Michèle LARRAT, Rémi LASNAMI, Martine LE HEMONET, Irène LEWKOWICZ, Arnaud MARTIN, Raymond VALADE, Bernard MATUSIAK, Christophe MORLAT, Nathalie MOURIN, Sonia PAGNOUX, Nathalie SAINT-MARIE, Pedro SANCHEZ ANDRES, Thierry SAND, Guillaume SETRUK, Mohamed AARRAS, Philippe TOUSSAINT, Didier ALLIOT, Eric ARNAUD, Marie ANDRE, Alain BOURDENS, Christian CARCAUZON, Aude CHAPUT, Stéphane CLAUSS, Jean-Luc GERMANEAU, Gérard GORCZYKA, Delphine IMBERT-GILLET, Karima KHARRAT, Christine KREUTZ, Christophe KUHNER, Frédéric LACOURBAS, Henri LALOUETTE, Marianne LAMOR, Sandrine PANGARTE, Franck ROUX, Candice SABADIE, Michel RAINAUD, Jacques FRESNE, Christophe GRIMAU, Agnès LEMBERT, Paul NEMET, Michèle PAILLOUS, Céline RICHEFEU, Aziz WAZZI, Giulia VINCI, Stéphanie MARQUART, Yann LUCAS, Dominique SENAC, Jean Pascal TROUSPANEC, Bruno GRONNIER, Philippe GUY, Marie-Pierre ESTEBAN, Véronique DESSAUX, Christophe CROS, Nicolas BROSEUS, Emmanuelle BONNOT, Natacha CAZET, Claude CHARMONT, Christelle DANIOUX, Eric DJEGHLIL, Haretaua ELLACOT, Laetitia FLOQUET, Catherine GARNACHO, Marie LEVALLOIS, Tere MAIRE, Valérie DERUMIGNY, Abderrahmane EZZAH, Jérôme EPAIN, Stéphane THIEBAUT, Delphine CASTAING, Stéphane LESZKIEWICZ.

Liste des secrétaires départementaux (S2)

AIX-MARSEILLE	CAEN	GRENOBLE	MONTPELLIER	NICE	RENNES
05 Michel RICOU CHARLES	50 Dominique PEILLOUT ou Jean-Sébastien HEDERER	07 Michèle PAILLOUS	11 Pedro SANCHEZ ANDRES	06 Stéphane PERRONE ou Ludovic PROU-GAILLARD	22 Patrick CHAPELAND
13 AHMED YAHIA	61 Christophe HIRON	26 Valérie ROY TAMISIER	30 Jean-François CHANARD	83 Olivier PERLES	29 Thierry THOMAS
84 Yvan CAPO		38 Déborah FALQUET	34 Laurent GOUNTCHEV		35 Laurent CHARPENTIER
	CLERMONT-FERRAND	73 Didier CHARAMELET	66 Mohamed HAMZAOU	ORLÉANS-TOURS	56 Jérôme EPAIN ou Pascal LE ROUX
AMIENS	03 Christophe MORLAT			37 Pascal TURCAN	STRASBOURG
02 Nathalie MOURIN	15 André CHAVAROCHE	GUADELOUPE	NANCY-METZ	41 Valérie GUILLERM	67 Samir BERRAHO
60 Didier ALLIOT	63 Frédéric LACOURBAS	988 Eric HELAN	54 Christophe LESIEUR	45 Patricia ROY-FLAMENT	68 Giulia VINCI
BESANÇON	CORSE	LILLE	55 Eric DJEGHLIL	POITIERS	TOULOUSE
25 Rémi LASNAMI	2A Bruno PETROLO	59 Thomas DANIEL	57 Stéphane CLAUSS	16 Stéphane CONTAMINES	09 Magalie HEYMANS
39 Muriel POUGET	2B Stéphanie SALICETO		88 Isabelle CHAINIEWSKI	17 Vincente GONZALVEZ	31 Nicolas TOURNIER ou Philippe BUZON
70 Didier MARC	CRÉTEIL	LIMOGES		79 Henriette MEUNIER	32 Christian CARLON
90 Marie-Jo HUGONNOT	93 Samia BARA	23 Aude CHAPUT	NANTES	86 Jérôme NOËL	46 Lionel FAYOL
BORDEAUX	94 Géraldine PHILIPPE	87 Isabelle AUBRY	44 François OUDIN	REIMS	65 Arnaud MARTIN
24 Frédéric ALSER	DIJON		49 Danielle ROSIER	08 Rémi AMARA	VERSAILLES
33 Delphine PAILLÉ	21 Yves LAVANANT ou Emmanuelle BONNOT	LYON	53 Ludovic ATHENOUR	10 Corinne CHARDEY	78 Michèle LARRAT
40 Thierry CLAMENS	58 Véronique DESSAUX	01 Jacques RAGON	72 Nicolas QUATREVAUX	51 Sébastien MURA ou Khalid RHATTAT	91 Thierry DEJEAN
47 Laetitia CALBET	71 Loïc MATHIEU	42 Françoise COUCHINAVE	85 Sylvie TALBOT	52 Léopoldine BUSOLINI	92 Antoine BRUNET
64 Philippe CHASSEUIL	89 Yannick MONNETTE	69 Dominique SENAC ou Mohamed AARRAS			95 Aurélie ROBIN

PROCÉDURE DE VOTE

I. DÉROULEMENT DU VOTE

Qui peut voter ?

Les adhérents SNETAA-FO à jour de cotisation le 08 novembre 2021. Le vote est effectué par correspondance.

Quand voter ?

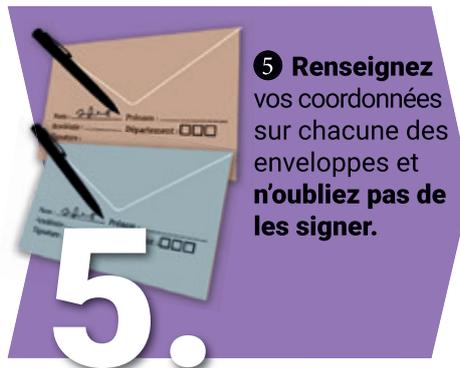
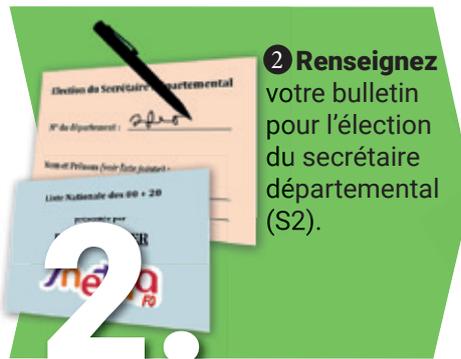
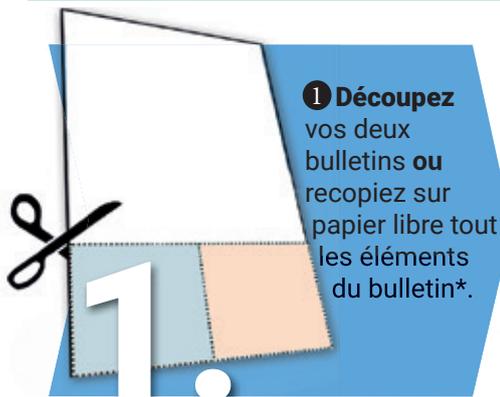
Du 24 novembre 2021 au 11 décembre 2021 (voir règlement électoral).

II. DEUX VOTES... MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Chaque adhérent SNETAA-FO est invité à émettre **DEUX** votes :

- pour exprimer son choix en faveur d'une liste des « 80 + 20 »
- pour élire directement le secrétaire général (tête de liste)
- pour identifier l'équipe nationale des responsables en charge de la conduite du syndicat
- pour élire votre secrétaire départemental (S2).

POUR NE PAS OUBLIER, VOTEZ DÈS LE 24 NOVEMBRE !



*Si vous optez pour le bulletin et l'enveloppe libres, il vous faudra préciser, pour les deux élections, sur les deux enveloppes, tant celle (anonyme) qui contient le bulletin que celle qui comporte l'adresse du SNETAA, la mention « élections S2 » ou « liste des 80 ».

DÉCOUPEZ VOS BULLETINS CI-DESSOUS ET SUIVEZ LA PROCÉDURE DE VOTE CI-DESSUS. À RETOURNER DÈS LE 24 NOVEMBRE.

LISTE NATIONALE DES 80 + 20

présentée par

PASCAL VIVIER

snetaa
FO

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL

N° du département :

Nom et prénom (voir liste jointe) :

.....

.....